



FORET REGIONALE DE FERRIERES

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET

(2013-2032)

CONTEXTE

En forêt publique, l'aménagement forestier est un document qui planifie la gestion de la forêt sur une période définie. Le présent document résume le contenu de l'aménagement de la forêt régionale de Ferrières.

À l'instar de la plupart des forêts briardes, la forêt de Ferrières apparaît au premier abord comme une forêt relativement homogène : une topographie plane, des sols peu variés, une nette prédominance du Chêne dans les *peuplements*, des attraits touristiques a priori limités. Malgré sa situation exposée aux abords immédiats de zones urbaines et proche de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, elle n'est d'ailleurs que peu concernée par les statuts réglementaires, à la différence de forêts franciliennes plus emblématiques.

Pourtant, cette forêt est digne d'un grand intérêt, et recèle une diversité remarquable. Tout d'abord une grande diversité des paysages, héritée de son origine aristocratique, des pratiques sylvicoles et du passé agricole de certaines parties de la forêt. De cette diversité des paysages découle un intérêt écologique majeur. Ferrières offre en effet tout à la fois des milieux ouverts, qui constituent le dernier refuge pour des espèces qui ne trouvent plus de conditions favorables dans les zones désormais urbanisées ni dans les terres de grande culture, et des peuplements forestiers âgés qui abritent une faune typiquement forestière exceptionnelle.

OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT - PLAN D'ACTIONS PROPOSE

Aussi le présent aménagement propose de maintenir cette grande diversité de formations végétales, voire de l'accroître encore : conservation et restauration de milieux ouverts, diversité des modes de traitement sylvicole, projet de création d'une réserve biologique intégrale, mise en place d'un réseau d'*îlots de vieux bois*,...

Outre cet enjeu écologique, Ferrières conserve par ailleurs une vocation d'accueil du public très marquée. Si elle est proche des villes et desservie par des axes routiers majeurs, il n'est toutefois pas si aisé de la découvrir : villes et routes peuvent aussi constituer des obstacles pour le promeneur. En outre, le réseau dense de routes forestières et chemins à l'intérieur de la forêt n'est guère accessible pour le visiteur, et s'articule mal avec les aires de stationnement actuelles. Il conviendra donc de mener une réflexion sur l'implantation des infrastructures d'accueil, point que le présent document ne tranche pas encore.

En matière d'accueil, la diversité de l'offre est aussi la règle. Ferrières propose des espaces relativement artificialisés, assimilés d'une certaine façon par les visiteurs à des espaces de divertissement, mais aussi des sites plus confidentiels, aux équipements plus sommaires, permettant à un public d'habitues de fréquenter une forêt plus "sauvage".

Si la production de bois n'est pas l'objectif principal, la sylviculture a toujours lieu d'être. Elle vise notamment à maintenir le Chêne ainsi que l'ont fait auparavant tous les gestionnaires. Pas seulement parce que cette essence fournit les produits de tous temps les plus recherchés, mais parce qu'elle concourt à la qualité des paysages, et qu'elle abrite de nombreux hôtes, garantissant une biodiversité remarquable. Il est toutefois hors de question de généraliser une quasi-monoculture du Chêne. Les sols fertiles de Ferrières permettent le développement d'une grande variété d'essences. Le présent aménagement prévoit 1700 ha traités en futaie irrégulière et 820 ha en futaie régulière. L'Agence des Espaces Verts a demandé à ce que l'ensemble de la forêt soit traité en futaie irrégulière. Cette gestion cherche à faire cohabiter durablement sur la même parcelle – des arbres de diverses dimensions, d'essences et d'âges variés dans un objectif de multifonctionnalité, tout en assurant la pérennité du peuplement par son renouvellement constant dans un écosystème stable. En pratiquant cette gestion, les parcelles sont toujours couvertes d'arbres puisqu'ils sont retirés de façon échelonnée. Cela permet d'éviter l'impact paysager de coupes avec le retrait de la totalité des arbres sur une même parcelle.

L'objectif est de maintenir le Chêne là où il est bien représenté. Tout en diversifiant les essences et les structures des peuplements forestiers.

Voir Annexes 2 (carte des peuplements) et 3 (carte des modes de gestion).

CERTIFICATIONS ET MESURES SPECIFIQUES

La forêt est certifiée par les certificats de gestion forestière durables PEFC^{TM1} et FSC^{TM2}.

Dans le cadre de la certification FSC, des zones présentant une grande valeur environnementale, de protection ou sociale ont été identifiées. Elles sont appelées zones à Haute Valeur de Conservation (HVC). Ces zones doivent être conservées et leur état suivi.

Certaines zones ont été classées en HVC de type 1/3 (environnementales) : aires boisées qui abritent des écosystèmes rares ou qui concentrent un haut niveau de biodiversité.

Une partie de la forêt est incluse dans un périmètre rapproché de captage d'eau potable. Cette zone a été classée en HVC de type 5 : services de protection de la ressource en eau.

Enfin, une partie de la forêt fait partie d'une Zone de Protection autour des monuments classés. De plus la forêt comprend de nombreux vestiges archéologiques qu'il convient de préserver. Ces zones ont été identifiées comme HVC de type 6 : zones à valeur culturelle.

¹ Licence PEFC : PEFC/10-21-14/119

² Licence FSC : FSC-C104680

Les mesures prises afin de conserver ces Hautes Valeurs de Conservation sont les suivantes :

HVC	Menaces	Mesures de gestion
HVC 1/3 (environnementales)		
Zone Humide (Appelée zone humide de la réserve)	Destruction du milieu lors de l'exploitation forestière	Exploitation sur sol sec : application d'une clause « été » pour l'exploitation
Mares forestières et amphibiens	Fermeture du milieu, dépôt de branches dans les mares lors de l'exploitation	Marquage des arbres à abattre avant passage en coupe pour permettre le maintien de l'ouverture des mares. Pas de branches dans les mares une fois l'exploitation réceptionnée
Espèces végétales remarquables : Orme lisse, Blechnum en épi, Dryopétris écailleux, Fougère des montagnes, Epipactis pourpre, Lentille d'eau bossue, Utriculaire citrine.	Destruction des individus lors des opérations de gestion (coupes, broyage, débardage ect.)	Cartographie des espèces et délimitation de la zone à conserver lors des opérations
Papillons Grand sylvain et Gazé	Disparition due au manque des essences nécessaires à leur ponte	Conserver du tremble et de l'aubépine
Reptiles (vipère péliade en particulier)	Disparition des espèces	Réalisation de suivis
HVC 5 (ressource en eau)		
Périmètre rapproché de protection de point de captage d'eau	- Coupes rases - Création d'infrastructures	Respect de la réglementation en cas de projet d'infrastructure Interdiction des coupes rases
HVC 6 (culturelles)		
Zone de protection autour des monuments classés	Dégradation du paysage	Maintien du paysage (milieu ouvert et couvert forestier) Interdiction des coupes rases
Sites archéologiques remarquables	Dégradation des sites archéologiques lors des opérations de gestion	Proscrire tous travaux mécanisés dans un périmètre défini.

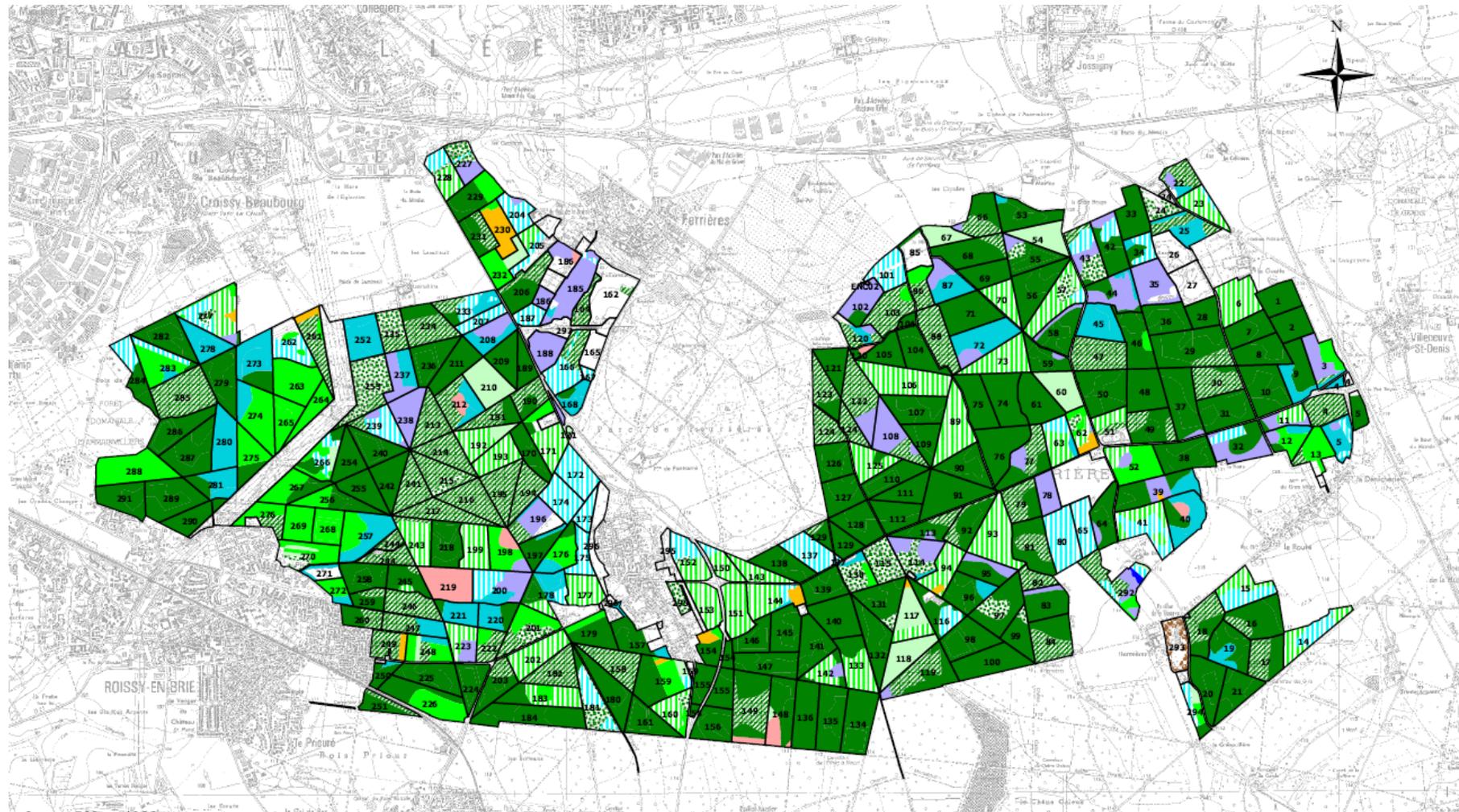
Annexe 1 : Lexique

Îlot de vieux bois : Zone où le gestionnaire laisse vieillir les arbres plus longtemps que conseillé dans les différents schémas sylvicoles avant de les couper (îlot de vieillissement) ou où le gestionnaire n'intervient pas (îlot de sénescence).

Futaie : (fût = tronc) est issue du développement des graines plantées ou non et qui n'ont qu'une seule tige. Elle permet d'obtenir des troncs destinés à fabriquer des planches ou du bois d'œuvre.

Peuplements forestier : Groupe d'arbres que distingue sa composition, son âge, sa qualité.

Annexe 2 : carte des peuplements



0 500 1000 m

- 100 Limite et numéro de parcelle
- semis-fourrés-gaulis de chênes
- semis-fourrés-gaulis de feuillus divers
- perchis à jeune futaie de chênes
- perchis à jeune futaie de feuillus divers

- futaie adulte de chêne
- futaie adulte de feuillus divers
- futaie irrégulière
- vieille futaie de chênes
- vieille futaie de feuillus divers

- peupliers
- futaie résineuse
- taillis
- espaces boisés hors sylviculture
- espaces non boisés

Forêt Régionale de Ferrières

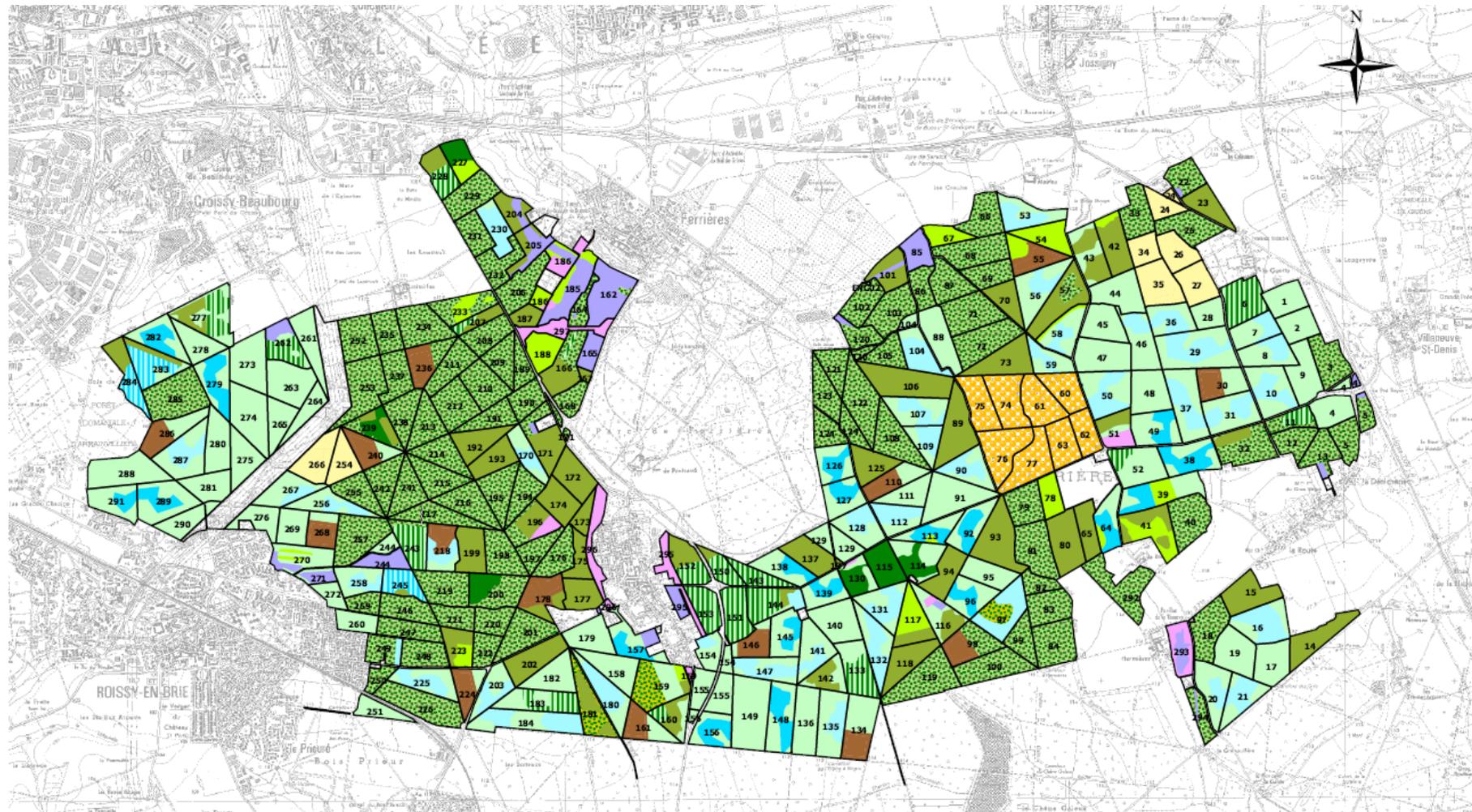
Peuplement
élémentaires



Agence Interdépartementale de Fontainebleau
1^{er} Janvier 2013
EDR25 ©IGN 2013

N°6-1

Annexe 2 : carte des modes de gestion



100 Limite et numéro de parcelle

- | | | | | |
|---|---|--|---|--|
|  Groupe d'attente sans coupe |  Amélioration des jeunes peuplements |  Régénération |  Îlots de vieillissement |  Irrégulier |
|  Groupe de jeunesse sans coupe |  Amélioration des peuplements âgés |  Régénération à terminer |  Aires d'accueil |  RBI |
|  Groupe premières éclaircies sans rotation fixe applicable |  Peuplements ruinés avec coupe sanitaire |  Régénération à entamer et à terminer |  Landes, prairies, mares |  ZIEP |

Forêt Régionale de Ferrières
Aménagement



Agence Interdépartementale de Fontainebleau
21/1 Janvier 2013
ED0236/ONF.2015

N°15